

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

SOIXANTIÈME SESSION

Comptes rendus analytiques des 1985^e à 2005^e séances plénières,
tenues au Siège, à New York, du 13 avril au 14 mai 1976

1985^e séance

Mardi 13 avril 1976, à 11 heures.

Président : M. Siméon AKE (Côte d'Ivoire).

E/SR.1985

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la soixantième session du Conseil économique et social.

2. Le Président dit que le programme de travail du Conseil pour 1976 est particulièrement chargé et que sa session se tient à un moment vraiment crucial des relations internationales. D'importantes initiatives sont en cours, tant au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors de l'Organisation, et le Conseil, en tant qu'organe central de l'Organisation pour la coordination des politiques économiques et sociales, doit se tenir au courant des progrès réalisés à tous les niveaux. La quatrième session de la CNUCED doit se tenir prochainement à Nairobi, du 5 au 28 mai 1976, et le Conseil examinera les résultats de cette conférence à sa soixante et unième session, en été 1976. La session de la CNUCED donnera à l'ONU une nouvelle occasion d'encourager les gouvernements à prendre des mesures concrètes pour promouvoir le développement, dans le cadre de la coopération internationale.

3. La présente session du Conseil sera consacrée essentiellement aux questions sociales et aux questions relatives aux droits de l'homme, qui constituent deux des trois grands domaines de compétence attribués au Conseil. Celui-ci examinera, pour la première fois quant au fond, les progrès réalisés dans le cadre de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Il voudra certainement formuler les modalités d'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et examiner le rapport de la Commission des droits de l'homme ainsi que les moyens de donner une application pratique aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

4. En examinant les divers points de l'ordre du jour, il est essentiel de se pénétrer de l'idée que toutes les

tentatives visant à construire une société meilleure resteront vaines à moins qu'un effort concerté ne soit fait pour éliminer les inégalités et les injustices sociales, la famine et l'ignorance, ainsi que les violations des droits de l'homme, partout où ces fléaux existent. Il convient d'encourager les gouvernements à œuvrer vers cet objectif dans l'intérêt de la paix et du progrès social.

5. S'agissant de la question importante de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, le Président est d'avis que, bien qu'un comité spécial de l'Assemblée générale examine cette question avec la participation active de la plupart des membres du Conseil économique et social, il importe que le Conseil lui-même déploie des efforts parallèles pour simplifier son mécanisme et ses procédures. Le Conseil est, en fait, le seul organe qui soit à même d'examiner certaines questions et d'évaluer certains besoins.

6. Se référant au tremblement de terre qui a dévasté le Guatemala en février, le Président prend note des efforts déployés par la communauté internationale pour apporter des secours d'urgence à ce pays. Au nom du Conseil, il fait part de sa profonde sympathie au Gouvernement et au peuple guatémaltèques dans les épreuves qu'ils ont subies, et exprime ses remerciements aux gouvernements, organismes des Nations Unies, organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour l'assistance qu'ils ont fournie au Guatemala. A la session en cours, le Conseil devrait, comme il y a été invité par le Secrétaire général (E/L.1703), inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour et prendre les mesures nécessaires afin que la communauté internationale continue de fournir au Guatemala l'assistance dont il a besoin dans ses efforts de reconstruction.

7. Le Président appelle l'attention sur une lettre, en date du 18 mars 1976 (E/5787) — dont le Conseil est

saisi au titre du point 1 de l'ordre du jour — , que le Secrétaire général lui a adressée à propos de la résolution 386 (1976) adoptée par le Conseil de sécurité à la suite d'une demande formulée par le Gouvernement mozambicain. La situation qui prévaut en Rhodésie du Sud en raison de l'entêtement et du refus de la minorité raciste blanche d'admettre le gouvernement par la majorité, et les actes de provocation perpétrés par le régime illégal de Rhodésie contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mozambique ont conduit le Gouvernement mozambicain à rompre ses relations commerciales et toutes les communications avec la Rhodésie du Sud, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

8. Cette décision courageuse est lourde de conséquences pour l'économie du jeune Etat du Mozambique et, de l'avis du Président, le Conseil devrait prendre les mesures nécessaires pour inviter les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à fournir une assistance financière, technique et matérielle au Mozambique, afin de lui permettre de surmonter les difficultés qui résultent pour lui de l'application de sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud.

9. Enfin, le Président appelle l'attention des membres du Conseil sur le document E/5788, dont le Conseil est également saisi au titre du point 1 et qui contient une lettre, en date du 9 avril 1976, émanant du représentant permanent de Madagascar, dans laquelle celui-ci demande l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'une question supplémentaire intitulée "Mesures à prendre à la suite des cyclones ayant affecté Madagascar". Le Président est convaincu que le Conseil acceptera d'inscrire cette question à son ordre du jour et examinera, en coopération avec la délégation malgache, les dispositions à prendre pour venir rapidement en aide à Madagascar.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/5770, E/5787, E/5788, E/L.1703, E/L.1704 et Corr.1 et 2, E/L.1705)

10. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) dit que l'ordre du jour provisoire (E/5770) a été établi en suivant rigoureusement le programme de travail adopté à la session d'organisation pour 1976. Le Secrétaire général a proposé d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil une question supplémentaire intitulée "Examen de la situation au Guatemala à la suite du tremblement de terre du 4 février 1976" (E/L.1703) à la suite des consultations qu'il a eues avec des représentants des pays d'Amérique latine. Il a été estimé que, comme le Conseil était sur le point de se réunir, il serait préférable que cette question soit examinée par le Conseil lui-même plutôt qu'à une session d'urgence de la CEPAL. La question supplémentaire proposée par le Secrétaire général et celle proposée par le représentant de Madagascar (E/5788) ont été groupées dans une liste supplémentaire de questions proposées pour inscription à l'ordre du jour (E/L.1705).

11. En ce qui concerne la lettre adressée par le Secrétaire général au Président (E/5787), c'est au Conseil de sécurité qu'il appartient de décider des mesures à prendre en application de sa résolution 386 (1976), dans laquelle il prie le Conseil économique et social

d'examiner périodiquement la question de l'assistance économique au Mozambique. M. Cordovez informe les membres du Conseil que le Secrétaire général a chargé une mission d'organiser l'assistance qui permettra au Mozambique de mener à bien son programme de développement économique et d'accroître sa capacité d'appliquer les sanctions. Cette mission doit achever ses travaux vers la fin du mois d'avril.

L'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document E/5770, y compris les points supplémentaires faisant l'objet du document E/L.1705 et un point intitulé "Aide au Mozambique" (E/5787), est adopté.

12. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) dit que, lorsqu'il a adopté son programme de travail pour 1976, le Conseil avait initialement prévu d'examiner la question relative aux ressources naturelles à sa soixante et unième session. Toutefois, une délégation a fait observer que le Conseil devrait peut-être donner suite, lors de sa présente session, à certaines des recommandations que pourrait contenir le rapport du Comité des ressources naturelles sur sa première session extraordinaire (E/5778). Il apparaît maintenant que les recommandations du Comité devront effectivement être appliquées avant la soixante et unième session du Conseil. Le Secrétaire général propose donc que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la soixantième session.

13. M. DRISS (Tunisie) demande si le rapport du Comité des ressources naturelles et la question relative au Mozambique seront examinés en séance plénière ou si le Comité économique se réunira pour les examiner.

14. Le PRÉSIDENT dit que ces deux questions seront examinées en séance plénière.

*L'ordre du jour est révisé de façon à comprendre un point intitulé "Ressources naturelles"*¹.

15. Le PRÉSIDENT suggère, en ce qui concerne les questions supplémentaires approuvées par le Conseil, que les questions intitulées "Examen de la situation au Guatemala à la suite du tremblement de terre du 4 février 1976" et "Mesures à prendre à la suite des cyclones ayant affecté Madagascar" soient examinées durant la première semaine de mai, quand le Conseil procédera à l'examen de la question intitulée "Assistance aux régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse"; il suggère que le rapport du Comité des ressources naturelles soit examiné le 19 avril et que le Conseil examine au moment opportun la question intitulée "Assistance au Mozambique".

16. M. SINGH (Malaisie) estime que l'ordre du jour adopté par le Conseil n'est pas assez chargé pour justifier la tenue d'une session de six semaines et propose donc de raccourcir la durée de la session afin d'encourager le Conseil à travailler à un rythme accéléré.

17. M. BRUCE (Canada) pense qu'il est important d'examiner le rapport du Comité des ressources naturelles le plus tôt possible, étant donné que des décisions devront être prises pour permettre au Secrétariat de mettre en route les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau. Si ses travaux sont bien organisés, le Conseil devrait pouvoir

¹ L'ordre du jour révisé, tel qu'il a été adopté à cette séance, a paru sous la cote E/5789.

les mener à bien en quatre semaines; M. Bruce appuie donc la proposition formulée par le représentant de la Malaisie.

18. M. DRISS (Tunisie) dit que les délégations n'ont pas encore eu le temps d'examiner le rapport du Comité des ressources naturelles ou de le renvoyer à leurs gouvernements pour observations. Il semble donc que la date proposée du 19 avril soit trop rapprochée pour l'examen de la question relative aux ressources naturelles. De surcroît, les questions relatives au Guatemala et à Madagascar sont plus urgentes. Bien que la proposition du représentant de la Malaisie soit raisonnable, M. Driss estime qu'il est trop tôt pour que le Conseil décide de la date à laquelle il achèvera ses travaux quand il ne les a pas encore commencés.

19. M. OLIVERI LOPEZ (Argentine) dit que son pays, en tant qu'hôte de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, espère que les décisions relatives à la Conférence seront prises le plus tôt possible, le 19 avril, d'autant plus qu'elles portent sur des questions d'organisation et non sur des problèmes de fond.

20. M. DRISS (Tunisie) dit qu'il se soumettra aux vœux du représentant de l'Argentine.

21. Le PRÉSIDENT dit que, si aucun représentant n'élève d'objection, il considérera que le Conseil décide d'examiner le rapport du Comité des ressources naturelles le 19 avril.

Il en est ainsi décidé.

22. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil pourra se conformer à la proposition du représentant de la Malaisie s'il utilise le temps qui lui est imparti de la manière la plus efficace possible. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que le Conseil approuve le calendrier proposé dans le document E/L.1704 et Corr.1 et 2, tel qu'il a été amendé.

L'organisation des travaux, telle qu'elle figure dans le document E/L.1704 et Corr.1 et 2, y compris les propositions formulées par le Président, est adoptée².

23. M. MOURAD (Conseil de l'unité économique arabe), prenant la parole sur l'invitation du Président, remercie le Conseil économique et social d'avoir décidé que le Conseil de l'unité économique arabe (CUEA) soit autorisé à participer à ses travaux en permanence [décision 109 (LIX) du 23 juillet 1975]. Il est à espérer que cette participation sera avantageuse pour les deux organismes.

24. Le but ultime du CUEA est de réaliser l'unité économique complète des Etats arabes, grâce à l'intégration économique et à l'expansion des échanges entre ces Etats, et d'accélérer leur développement économique et social.

25. Le CUEA a déjà pris un certain nombre de mesures en vue de la création d'une zone de libre-échange, de l'établissement d'une union douanière, de la coordination économique, et de la planification des politiques financières et monétaires, des questions sociales, et des questions relatives à la main-d'œuvre, des transports et des communications. En outre, le CUEA a créé le Marché commun arabe.

26. Le CUEA, qui comprend 13 Etats arabes, cherche à réaliser l'unité économique des pays arabes agissant en tant que bloc économique. Tous ses membres sont des pays en développement qui sont généralement le plus vulnérables en période de difficultés économiques. Pour résoudre certains des problèmes qui se posent aux pays arabes, le CUEA a recommandé qu'un fonds monétaire arabe soit créé avec un capital estimatif de 250 millions de dinars (unité de compte arabe), afin de rétablir l'équilibre de la balance des paiements des Etats membres, d'assurer la stabilité des taux de change des monnaies arabes et d'encourager la coopération entre pays arabes dans le domaine monétaire. Pour favoriser le développement des ressources et améliorer la production, le secrétaire général du CUEA a élaboré un programme prévoyant des mesures précises qui doivent conduire à la coordination des plans de développement des pays arabes à compter de 1981.

27. En même temps, le CUEA a préconisé la constitution de coentreprises arabes comme un moyen pratique et approprié d'assurer l'intégration économique des pays arabes. Trois sociétés ont déjà été créées en association : la Société minière arabe, qui a son siège à Amman, la Société arabe de développement des ressources animales, qui a son siège à Damas, et la Société arabe de fournitures médicales, qui a son siège à Bagdad. En outre, un certain nombre de fédérations spécialisées arabes ont été créées pour assurer la coordination entre les industries existantes.

28. Les pays arabes, en particulier ceux qui dépendent de l'agriculture plutôt que de l'industrie, sont sérieusement préoccupés par le problème alimentaire mondial et reconnaissent la nécessité de mettre davantage l'accent sur la productivité de leur secteur agricole. C'est pourquoi le CUEA prend des mesures pour constituer une société arabe pour l'agriculture et la production agricole.

29. Vu les difficultés auxquelles se heurtent les pays arabes les moins développés dans le processus de développement économique et social, le CUEA a créé une section d'assistance technique chargée d'étudier les moyens d'offrir une assistance à ces pays.

30. Les relations entre le CUEA et d'autres organismes régionaux et internationaux, comme le Conseil économique et social et la CEAQ, reposent sur la compréhension mutuelle et sont établies dans un esprit de coopération dans l'intérêt de toutes les parties.

31. Le CUEA prend note avec satisfaction des efforts déployés par les pays arabes par l'intermédiaire de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole pour aider les pays en développement à supporter le fardeau que leur impose la hausse des prix du pétrole. Le Fonds afro-arabe d'assistance pétrolière a été créé en janvier 1974 afin d'aider les pays africains en particulier à faire face à la hausse des prix du pétrole. En outre, l'OPEP a pris des mesures pour accroître son aide économique en créant récemment un nouveau fonds spécial, doté d'un capital de 5 milliards de dollars, pour financer le développement des pays du tiers monde. Les pays arabes ont également participé à la création de trois banques, qui

² L'organisation des travaux, telle qu'elle a été adoptée à cette séance, a également paru sous la cote E/5789.

fournissent toutes une assistance économique et technique aux pays africains et à d'autres pays en développement. En outre, les prêts consentis par certains pays arabes à la Banque mondiale ont aidé la Banque à élargir la portée de l'assistance qu'elle offre aux pays du tiers monde. De plus, les pays membres de l'OPEP ont accordé de nombreux prêts directs en tant qu'aide économique aux gouvernements de certains pays arabes et d'autres pays en développement.

32. M. Mourad espère que la coordination et la coopération entre le Conseil et le CUEA permettront de créer les conditions nécessaires à l'instauration d'un nouvel ordre économique, en donnant à tous les pays des possibilités égales d'assurer leur développement économique et social dans l'intérêt de leurs populations.

La séance est levée à 12 h 5.

1986^e séance

Lundi 19 avril 1976, à 10 h 55.

Président : M. Siméon AKE (Côte d'Ivoire).

E/SR.1986

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Ressources naturelles (E/5778 et Add.1)

1. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil concentre ses délibérations sur la recommandation, les projets de résolution et les autres décisions adoptés par le Comité des ressources naturelles à sa première session extraordinaire (E/5778, chap. I). Il invite le Conseil à approuver la recommandation du Comité tendant à tenir une deuxième session extraordinaire afin de débattre des propositions à soumettre à la Conférence des Nations Unies sur l'eau.

La recommandation est adoptée.

2. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à prendre note des décisions du Comité des ressources naturelles reproduites aux alinéas *a*, *b*, *c* et *d* du paragraphe 1 de son rapport.

Il en est ainsi décidé.

3. M. ROSS (Etats-Unis d'Amérique) félicite le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'eau des résultats exceptionnels auxquels il est parvenu jusqu'ici avec un minimum de ressources financières et de personnel.

4. A sa cinquante-quatrième session, le Conseil a approuvé le principe d'une conférence internationale sur l'eau et il a appuyé, à sa cinquante-neuvième session, la recommandation du Comité des ressources naturelles tendant à ce que la Conférence se tienne en Argentine en 1977. Dans sa résolution 3513 (XXX), l'Assemblée générale a approuvé la tenue de cette conférence. Le rapport dont est saisi le Conseil contient un certain nombre de recommandations utiles et de projets de résolution soumis à son examen et à son approbation.

5. Le Gouvernement des Etats-Unis continue à s'intéresser vivement au succès de la Conférence des Nations Unies sur l'eau. Il l'a appuyée au stade des préparatifs et s'y prépare activement à l'échelon national. Le United States Water Resources Council, organe ministériel composé de représentants des principaux organismes fédéraux qui s'occupent d'activités relatives à l'eau, a été chargé de planifier, d'organiser et de coordonner à l'échelon national la participation des Etats-Unis. On prend des mesures pour informer le public et les institutions non gouvernementales,

notamment l'Universities' Council on Water Resources (Conseil des universités pour les ressources hydrauliques) et s'assurer leur participation, et on a prévu à leur intention des réunions d'information. M. Ross est certain que les organisations non gouvernementales des Etats-Unis participeront activement à la Conférence.

6. Les Etats-Unis ont participé aux travaux de la trente et unième session de la Commission économique pour l'Europe et de son comité des problèmes de l'eau et ont l'intention de participer au séminaire qui doit se tenir prochainement à Varna (Bulgarie) sur la planification à long terme de la gestion des ressources en eau, question directement liée aux préparatifs de la Conférence. Selon M. Ross, la Conférence offre une possibilité unique de faire davantage prendre conscience au monde entier de la nature et de la portée des problèmes de l'eau. Les Etats-Unis ont donc l'intention de rédiger des communications sur les grandes questions dont est saisie la Conférence, comme la pollution de l'eau, sa détection et son contrôle, le traitement des eaux et le recyclage des eaux usées au meilleur prix, et la possibilité d'une gestion régionale des ressources en eau, en insistant sur les politiques à suivre et sur l'expérience acquise par les Etats-Unis en la matière dans les pays en développement, au moyen de leurs programmes d'aide à l'étranger.

7. La délégation des Etats-Unis espère que le Conseil suivra les recommandations qui figurent dans le rapport du Comité préparatoire et cherchera à préserver l'esprit de coopération qui a prédominé au cours de la préparation de la Conférence. Elle appuie les projets de résolution dont est saisi le Conseil et maintient les positions qu'elle a adoptées devant le Comité des ressources naturelles.

8. M. MARSHALL (Royaume-Uni) félicite le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration.

9. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à adopter le projet de résolution I figurant à la section A du chapitre I du rapport, (E/5778). Il souligne qu'un crédit a déjà été ouvert au budget d'ensemble pour couvrir les incidences financières de ce projet de résolution.

Le projet de résolution I est adopté [résolution 1982 (LX)].